

Mgr. des Trois-Rivières propose :

" Que J. E. Ephrem Belcourt, instituteur de Drummondville, soit nommé inspecteur d'écoles à la place de Moïse Laplante, décedé, avec le même traitement qu'avait ce dernier."—Adopté.

Et le Comité s'ajourne.

Académie dans le Quartier St. Jacques,

A l'assemblée de MM. les Commissaires des Ecoles catholiques, tenue hier soir au Plateau, la requête que nous publions plus bas, a été présentée par Messieurs Sentenne, MM. Rolland et l'échevin Allard. Ces Messieurs ont appuyé leur requête par quelques remarques où ils ont fait voir l'importance et la nécessité d'une Académie dans le quartier St. Jacques, et les grands résultats qui couronneraient, sans aucun doute, l'établissement d'une telle institution.

MM. les Commissaires ont promis de mettre la question à l'étude, et de donner leur décision à la prochaine assemblée.

REQUÊTE.

A Messieurs les Commissaires d'Ecoles Catholiques Romains de la Cité de Montréal.

L'humble requête des soussignés, tous résidants dans la paroisse de St. Jacques, en la Cité de Montréal, expose respectueusement :

Que la cité de Montréal étant aujourd'hui un centre important, et occupant le premier rang dans cette Province par ses institutions commerciales, il est devenu nécessaire d'y fonder des académies, dans lesquelles les langues française et anglaise seraient enseignées sur un pied d'égalité ;

Que les soussignés sont heureux de constater que déjà MM. les Commissaires ont bien compris ce besoin qui se faisait sentir depuis longtemps, en établissant plusieurs académies commerciales de première classe, où les jeunes garçons y puisent une éducation qui les met en état de rivaliser avantageusement avec les élèves des autres institutions de nationalités étrangères ;

Que vos requérants, tout en reconnaissant le zèle que MM. les Commissaires ont déployé à promouvoir l'éducation dans cette ville, croient devoir remarquer que la paroisse de St. Jacques a été sous ce rapport moins favorisée que les autres localités de cette cité, attendu qu'aujourd'hui elle est la seule paroisse qui ne possède, dans ses limites, aucune académie.

Que les soussignés, en attirant l'attention de MM. les Commissaires sur ce fait, désirent faire remarquer que les citoyens de cette paroisse ne sont pas jaloux du bonheur des autres, mais qu'ils ont bien compris l'impossibilité dans laquelle les Commissaires se trouvent de ne pouvoir construire à la fois des académies commerciales dans toutes les paroisses de cette ville,

Que cette paroisse, la plus peuplée, la plus riche et celle qui paie le plus de taxes pour le maintien des écoles catholiques, ne possède qu'une seule école catholique qui est tenue par les Frères des Ecoles Chrétiennes où l'on n'enseigne que très peu la langue anglaise, et dans laquelle l'on ne peut recevoir tout au plus que 500 élèves, tandis qu'il se trouve dans cette paroisse au moins 1,200 garçons en âge de fréquenter les écoles,

Que malgré leur bonne volonté, les Frères ne peuvent répondre aux besoins de vos requérants, et qu'en conséquence le plus grand nombre des enfants de cette paroisse est forcément privé des bienfaits d'une bonne éducation ;

Que vu ce que dessus, les soussignés osent espérer que

MM. les Commissaires voudront bien leur rendre justice et continuer l'œuvre qu'ils ont tant à cœur, en prenant tous les moyens possibles pour doter immédiatement cette paroisse d'une académie commerciale catholique où leurs enfants pourront jouir des mêmes bienfaits que ceux des autres paroisses.

Et vos requérants ne cesseront de prier.

Montréal, 7 septembre 1880.

Signés par

Le Rév. A. L. Sentenne,

Le Juge A. C. Papineau,

" L. A. Jetté

L. O. Taillon, M.P.P.,

L'échevin Allard,

" Généroux,

" Wilson,

" Laumont,

" Robert,

" Dubuc,

J. A. Mousseau, Ecr, M.P.,

J. B. Rolland, Ecr.,

C. S. Charrier, Ecr.,

Alf. Larocque, Ecr.,

N. Bourassa, Ecr.,

L. N. Dumouchel, Ecr., N.P.,

J. A. Ouimet, Ecr., M. P.,

J. P. Rottot, Ecr., M. D.,

L. B. Durocher, Ecr., M.D.,

J. A. Gravel, Ecr.,

J. E. Codorre, Ecr., M.D.,

A. Dalbec, Ecr.,

L. D. Duvernay, Ecr.,

et 325 autres ou en tout 347.

Courrier de Montréal du 14 Octobre 1880.

L'esprit de Secte à la Convention des Instituteurs d'Ontario.

PROTESTATION CONTRE LE DISCOURS DU PRINCIPAL MACVICAR.

Monsieur,

Je crois qu'il est temps d'attirer l'attention des instituteurs et du public d'Ontario sur une pratique qui devient trop commune aux assemblées annuelles de l'Association des Instituteurs, dans la cité de Toronto, et qui consiste à s'efforcer de préjuger les esprits des instituteurs contre la religion catholique. Il y a quelques années un révérend docteur, principal d'un collège, commença son discours en exprimant l'espoir que les instituteurs, alors réunis en convention, éviteraient dans leurs délibérations de descendre à un degré de folie aussi bas que celui qu'avait atteint le concile du Vatican. Un autre orateur dit à son auditoire combien l'éducation que l'on donne dans les couvents du continent européen, est sans mérite. A la convention tenue dans le mois d'août dernier, M. Goldwin Smith parle de l'ignorance et de la superstition qui règnent en France. Chaque année il se trouve un orateur qui dit contre l'église catholique quelque chose de nature à la déprécier, et à éloigner de l'Association les instituteurs catholiques. Mais c'est à la convention du mois d'août 1879, que l'attaque la plus honteuse et la plus inqualifiable fut faite par le Rév. D. H. Macvicar, L. L. D., S. L. P., principal du collège presbytérien de Montréal. Le texte du discours était : "L'éducation morale comme facteur essentiel à l'instruction publique." Le *Mail*, le *Globe* et le *Canada School Journal* du mois d'octobre 1879, ont reproduit dans le temps ce discours.